



## Décision de radiodiffusion CRTC 2006-335

Ottawa, le 8 août 2006

### **Aboriginal Voices Radio Inc.**

Diverses localités

### **Renouvellements administratifs**

1. Le Conseil **renouvelle** les licences de radiodiffusion des entreprises de programmation de radio énumérées dans l'annexe de la présente décision, du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2007, aux modalités et conditions en vigueur dans les licences actuelles.
2. La décision publiée aujourd'hui ne règle en aucune façon les questions que le renouvellement de ces licences pourrait soulever. Les personnes intéressées pourront soumettre leurs commentaires en temps opportun.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à chaque licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut, et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*

## **Annexe à la décision de radiodiffusion CRTC 2006-335**

### **Titulaires**

Aboriginal Voices Radio Inc.

### **Stations**

CKAV-FM-3, Calgary (Alberta)  
Aucun indicatif d'appel, Ottawa (Ontario)  
Aucun indicatif d'appel, Vancouver (Colombie-Britannique)